



focus 7/09
Novembre

Conseil de l'Europe: les villes donnent le ton

18 novembre 2009: la Suisse prend la présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. En tant que ministre des affaires étrangères, j'assumerai cette tâche jusqu'au 11 mai 2010. L'Europe a beaucoup changé depuis la dernière présidence suisse, en 1991/1992. Le nombre d'Etats membres est passé de 20 à 47 et l'institution représente aujourd'hui 800 millions de personnes. Les progrès de démocratisation et de réintégration des pays d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et du Caucase du Sud dans le système de valeurs européennes est visible, et cela est réjouissant. Il faut encore renforcer les standards de qualité dans toute l'Europe et sur tous les plans institutionnels, y compris celui des communes et des villes.



Les objectifs les plus importants du Conseil de l'Europe sont la protection et la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit en Europe. Le Conseil de l'Europe a, pour cela, adopté des Chartes et des Conventions, dont la plus célèbre est la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). La Cour européenne des droits de l'homme est aussi un des instruments les plus connus du Conseil. Ce dernier est ainsi un des piliers les plus importants de la collaboration internationale en Europe.

Autre institution rattachée au Conseil de l'Europe: le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est la voix des communes, des

villes et des régions dans les 47 Etats membres. Deux représentants de l'Union des villes suisses sont membres de la délégation suisse au Congrès. Il me réjouit donc tout particulièrement de pouvoir relever ici que l'Union des villes suisses, grâce à cette délégation, mène un travail apprécié et très remarqué. Grâce au Congrès, les communes, les villes et les régions sont à même d'apporter leurs revendications et leurs opinions directement dans le processus politique du Conseil de l'Europe et, par là, d'influencer son travail.

L'Union des villes suisses est en outre active dans la conclusion de partenariats de villes et de communes. Elle contribue donc grandement au processus d'intégration européenne. La Charte européenne sur l'autonomie communale est aussi un outil mis en place par le Conseil de l'Europe et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Elle est essentielle au maintien et au renforcement de l'autonomie des communes en Europe.

J'exercerai mon mandat, ces six prochains mois, à la lumière du rôle et des intérêts des villes et des communes et j'en tiendrai compte, comme elles le méritent.

Je me réjouis de cette nouvelle responsabilité!

Micheline Calmy-Rey, Conseillère fédérale

Chère lectrice, cher lecteur,

«Ici, il est question de valeurs, et non d'intérêts», a-t-on entendu récemment à propos du Conseil de l'Europe, dont la Suisse assume la présidence pour une durée de six mois. Parmi ces valeurs, la démocratie, le respect de l'Etat de droit et les droits de l'homme sont des piliers intangibles. Mais le Conseil de l'Europe attache aussi beaucoup d'importance à l'autonomie communale. Une Charte a même été adoptée pour sa défense.

Un organe est tout spécialement dédié à la défense des intérêts des villes et des régions: le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, auquel cette édition de Focus accorde une large place.

Bonne lecture! - La rédaction «focus»



Sommaire

Conseil d'Europe: les villes donnent le ton	1
«Nous devons raviver la démocratie!»	2
Dans l'antichambre de l'Europe	3
Au menu de la session, consultations	4
Politique énergétique, prévention de la pauvreté, planification des gares	5
Agenda	6

«Nous devons raviver la démocratie!»

Françoise Jeanneret, présidente du Conseil communal de Neuchâtel et présidente de l'Association Suisse pour le Conseil des Communes et Régions d'Europe (ASCCRE)



Le 18 novembre, la Suisse prendra la présidence du Comité des ministres, organe exécutif du Conseil de l'Europe. Quelle en est la portée?

Cette présidence lui donne une belle visibilité, d'autant plus que nous ne sommes pas membres de l'Union européenne. Avec ses 47 Etats membres, le Conseil de l'Europe est une instance très suivie, notamment par les pays de l'Est. C'est un endroit où la Suisse existe à part entière, et non seulement avec un statut d'observateur. Pourtant, même si nous avons une bonne réputation en ce qui concerne les principes de bonne gouvernance et les droits démocratiques, nous devons aussi rester attentifs. Il peut aussi y avoir des menaces sur ces droits, même en Suisse.

Et du point de vue des villes, quelles sont les implications?

Dans sa Charte de l'autonomie locale et régionale, le Conseil de l'Europe définit les principes de gouvernance et de démocratie comme devant être des outils au service du citoyen. Or, alors qu'on observe des mouvements de décentralisation en Europe, en Suisse, c'est un peu l'inverse: beaucoup de dossiers tendent à remonter vers la Confédération, à se recentrer, en quelque sorte. Les cantons se battent contre le fait que la Confédération ait la haute main, et les villes font pareil vis-à-vis des cantons!

Les villes jouissent donc d'une oreille attentive au Conseil de l'Europe?

C'est même davantage puisque c'est la seule institution où les communes sont représentées à un niveau international. L'autonomie communale est un élément très important, pour lequel nous devons aussi régulièrement nous battre en Suisse, même si, désormais, la Confédération reconnaît que les villes sont des moteurs économiques du pays et des laboratoires de solutions pour de nombreux problèmes de société, que ce soit les questions de drogues, de sécurité, de vieillissement ou d'immigration.

Ya-t-il des préoccupations semblables entre villes suisses et villes européennes?

Nous avons des réflexions semblables sur les sociétés multiculturelles ou sur le vieillissement de la population par exemple. Nous pouvons lancer des projets pilotes ou mener des actions de sensibilisation, comme la semaine de la démocratie locale, dont la 3e édition vient d'avoir lieu. En Suisse, avec nos 30 à 40% de participation à chaque votation, nous avons sûrement quelque chose à faire. La société a besoin de citoyens actifs et nous devons raviver la démocratie.

A ce propos, une revendication de plus en plus souvent avancée pour rendre la politique intéressante est de permettre

aux jeunes de voter dès 16 ans. Seriez-vous favorable à un tel changement?

J'ai moi-même été une cheville ouvrière du Parlement des jeunes à Neuchâtel et je pense qu'il est effectivement important de consulter les jeunes. De plus, ils ne changent pas tant que ça entre 16 et 18 ans... Un jeune a peut-être parfois des idées à l'emporte-pièce, mais s'il s'agit de voter, il réfléchira de manière plus pragmatique.

A quoi ressemblera Neuchâtel dans vingt ans?

Je pense que nous aurons gagné en espaces grâce à des projets urbanistiques et environnementaux. Les progrès dans les voies de transports feront que nous serons davantage interconnectés. Ce sera un avantage pour le canton de Neuchâtel, qui attire déjà nombre de pendulaires genevois et vaudois grâce à sa qualité de vie. Mais le canton devra trouver une autre taille, en collaboration avec ses voisins, le Jura, le Jura vaudois, le Jura bernois. Nous sommes la seule ville de la région à avoir une université, mais elle devra peut-être se spécialiser, en sciences humaines par exemple. Et le lac doit rester le point d'attraction touristique qu'il est aujourd'hui!

Françoise Jeanneret, présidente du Conseil communal de Neuchâtel

Née en 1959 au Locle (NE), Françoise Jeanneret est juriste de formation. Socialiste, membre du Conseil général (législatif) de Neuchâtel de 1988 à 1997, elle a été élue cette année-là au Conseil communal, qu'elle préside en 2009-2010 pour la 3e fois.

Depuis 2008, elle dirige le Département des Sports, de la Culture et du Tourisme. Françoise Jeanneret est membre du comité de l'UVS et préside en outre depuis de nombreuses années l'Association Suisse pour le Conseil des Communes et Régions d'Europe (ASCCRE).

Encourageant les jumelages et les échanges d'amitié, le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) a joué un rôle de réconciliation après la guerre. Sa section suisse regroupe 347 communes et villes membres.

www.asccre.ch

Dans l'antichambre de l'Europe

Esther Maurer, conseillère municipale de Zurich et membre de la délégation suisse au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe fait partie intégrante du Conseil de l'Europe. Fondé en 1949, ce dernier a pour mission de garantir les principes démocratiques et le respect des droits de l'homme. L'Union européenne, de son côté, est davantage orientée sur les intérêts économiques de l'Europe. En caricaturant quelque peu, on peut dire que l'UE est le «porte-monnaie de l'Europe» et que le Conseil de l'Europe, auquel la Suisse a adhéré en 1963, est sa «conscience».

Le «congrès» – comme on le nomme – avait succédé à la conférence permanente des communes. Il représente 50 années de démocratie communale et régionale. Il compte deux chambres, une dédiée aux régions et l'autre aux communes. Il se veut ainsi le porte-parole de plus de 200'000 communes et régions des 47 Etats-membres du Conseil de l'Europe.

La tâche principale du congrès est de contrôler la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie communale. Il veille aussi à ce que les Etats membres participent activement aux projets de renforcement de la démocratie communale et de collaboration transfrontalière. Le travail est divisé entre quatre comités: «démocratie communale et régionale», «culture et éducation», «développement durable» et «cohésion sociale». Le congrès travaille selon les principes de la subsidiarité, de l'intégrité territoriale, de la «bonne gouvernance» et de la participation citoyenne. Il a élaboré toute une série de conventions internationales, telle que la Charte des villes, la Convention sur la participation des étrangers à la vie publique locale, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, la Charte sur la participation des jeunes ou encore la Convention agricole européenne. Les études, analyses et recommandations publiées par le congrès forment souvent, pour les villes, un réservoir d'idées précieuses, intéressantes et modernes.

Suisse très active

La Suisse compte six membres et six remplaçants au congrès, nommés par le Conseil fédéral, qui représentent les cantons, les villes et les communes des trois régions linguistiques. L'Union des villes suisses est actuellement représentée par le député au Grand conseil tessinois Dario Ghisletta, de Bellinzone (chef de la

délégation) et par la signataire, la conseillère municipale Esther Maurer de Zurich. Ces dernières années, j'ai œuvré activement au sein de deux comités, celui sur la démocratie et celui sur la cohésion sociale.

Le congrès m'a en outre nommée rapporteuse des études menées par le réseau «Cities of local integration policies» (CLIP), regroupant une trentaine de villes européennes, qui comparent, avec un accompagnement scientifique, leurs efforts d'intégration respectifs. Ces villes évaluent ensemble les stratégies suivies, selon les critères de la «best practice», c'est-à-dire celles qui ont la plus grande efficacité et qui prennent le mieux en considération les difficultés surgissant lors de la mise en œuvre. Deux modules sont d'ores et déjà terminés et les recommandations à destination des Etats et des pouvoirs locaux ont été adoptées: il s'agit d'une part d'améliorer l'intégration par le biais du logement des migrantes et des migrants et, d'autre part, de faciliter l'accès au marché du travail et aux prestations du service public. Consacré au dialogue interculturel, le troisième module est en phase d'élaboration.

Lien plus fort à la ville

De nombreuses recommandations du congrès sont étroitement liées à l'urbanité. Comment façonner les villes de façon adéquate pour les enfants? Comment protéger les enfants de la pédophilie et de la violence? Comment réagir à la violence domestique? Comment stopper la traite d'êtres humains et la prostitution forcée en provenance, principalement, des pays d'Europe de l'Est? Comment renforcer les capitales? Comment garantir le droit à la langue maternelle dans les pays qui ne le respectent pas? La liste de questions est infinie.

Monitoring pour l'autonomie des communes

Les Etats membres du Conseil de l'Europe et signataires de la Charte sur l'autonomie locale se soumettent à un monitoring systématique qui vérifie que l'autonomie des communes et le principe de subsidiarité sont garantis. Même dans les Etats connaissant une longue tradition démocratique et un fédéralisme établi, il n'est pas rare de découvrir des lacunes qui font ensuite l'objet de recommandations de la part du congrès.

La Suisse a fait l'objet d'un monitoring il y a quelques mois, pour la première fois. Le processus a mis en lumière des questions qui préoccupent beaucoup les villes. Plusieurs cantons sont ainsi en train de former des corps de police unifiés, contre la volonté clairement exprimée des villes. Cette évolution va de pair avec une perte d'autonomie communale (qui décidera des priorités et où?), et à un affaiblissement de la présence policière dans les villes. De plus, elle viole le principe de subsidiarité.

L'exemple des cantons faiblement peuplés donne aussi à réfléchir. Appenzell, qui abrite quelque 15'000 habitants, a un accès direct à la Confédération, accès qui est refusé à la ville de Zurich et à ses 380'000 habitants, qui doit se contenter de compétences communales. Les principes défendus par le Conseil de l'Europe et par le congrès nous renforcent dans nos convictions et nous fournissent des arguments dans nos efforts permanents d'autonomie locale.

Le congrès, antichambre de l'Europe: passionnant, précieux, exigeant et, en dépit de beaucoup de complications et de bureaucratie, instrument indispensable à la démocratie en Europe et à l'autonomie des villes.

www.coe.int/congress

Esther Maurer, conseillère municipale et directrice de la police de la ville de Zurich. Elle préside la Conférence des directrices et directeurs de police des villes et est membre de la délégation suisse au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

Au menu de la session d'hiver

L'assurance-chômage, les lois sur l'énergie et sur la Poste et, pour une dernière ligne droite, la loi sur l'encouragement de la culture figurent, entre autres, au programme de la session d'hiver des Chambres fédérales.

Priorités de politique financière: justifiées?

Le Parlement doit adopter le budget 2010 et le plan financier 2011-2013. L'UVS nourrit quelques inquiétudes concernant la fixation des priorités dans le processus de réexamen des tâches de la Confédération: avec l'échelonnement prévu des travaux d'extension des infrastructures de transports, la Confédération met en jeu non seulement le maintien des infrastructures existantes, mais elle met aussi en péril la performance, l'efficacité et la durabilité écologique de tout le réseau.

Lois sur l'énergie et l'assurance-chômage: un peu plus de réalisme

L'Union des villes suisses approuve la fixation de prescriptions pour le certificat énergétique national pour les bâtiments. En revanche, elle estime que les contributions globales pour les domaines de l'information et de la formation devraient aussi être per-

gues par les villes, étant donné leur rôle de pionnier dans la politique énergétique.

Concernant l'assurance-chômage, les villes se sont déjà prononcées lors de la procédure de consultation pour un assainissement réaliste. Mais en l'état actuel, la révision risque surtout de conduire à un report des charges vers l'aide sociale. L'Union des villes suisses compte sur le Conseil national pour corriger le tir.

Loi sur la Poste et encouragement de la culture

L'ouverture du marché postal, objet du Conseil des Etats, ne doit pas se faire sur le dos de la qualité et d'une desserte nationale de base pour les services postaux. C'est l'avis de l'Union des villes suisses. Les conditions de travail doivent rester équitables pour tous les employés et tous les prestataires doivent être soumis aux mêmes conditions.

Quant à la Loi sur l'encouragement de la culture, le Conseil des Etats aborde une deuxième lecture. Un des points d'achoppement est le rôle attribué à Pro Helvetia. Les villes préfèrent la version du Conseil national qui laisse une plus grande indépendance à la fondation pour la culture.

L'UVS ne veut pas d'un report pour les projets urgents dans les transports

L'Union des villes suisses juge qu'il est urgent de réaliser les investissements prévus dans le domaine des transports. La Confédération doit libérer les moyens nécessaires aux projets contenus dans les messages adoptés le 11 novembre sur les programmes en faveur du trafic d'agglomération et pour l'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales. L'UVS rejette catégoriquement tout moratoire sur les dépenses qui reporterait ces programmes de plusieurs années.

Le besoin de rattrapage est énorme dans les agglomérations, comme le montrent les programmes acceptés en faveur de régions jusqu'ici négligées. Or le fonds d'infrastructure est déjà trop faiblement doté et les moyens prévus pour 2011 risquent d'être libérés avec un retard important. Economiser dans ce domaine serait contreproductif car cela mettrait en péril le bon fonctionnement de nos réseaux de transports. Les villes, les directeurs cantonaux des transports et des travaux publics et de nombreuses associations de transports demandent aux Chambres fédérales de corriger le projet du Conseil fédéral.

Procédures de consultation

Réserves sur la deuxième étape de la réforme des chemins de fer 2

La deuxième étape de la réforme des chemins de fer 2 vise à adapter davantage la politique suisse des transports aux conditions cadres de l'UE, notamment en garantissant un accès sans discrimination au réseau et concernant l'interopérabilité. Le projet doit aussi servir de base légale pour les appels d'offres dans le domaine des bus.

Lors de la mise en œuvre de la réforme du rail, le modèle européen de la séparation entre tâches politiques et entrepreneuriales semble logique, du moins dans un premier temps. Car, en fait, c'est tout un système qui est remis en cause, un système qui a fait ses preuves pour les transports en Suisse. Villes et cantons sont en même temps commanditaires de prestations de transports et membres des exécutifs ou des conseils d'administration de ces entreprises de transports. Si la réforme des chemins de fer 2 interdit

de tels modèles, la Suisse perdra, de l'avis de l'Union des villes, une précieuse compréhension politique et professionnelle des questions de transports publics.

Les règlements proposés pour les appels d'offres dans le transport régional de personnes font également l'objet de critiques. Il faut bien sûr soutenir les efforts en vue d'améliorer les coûts et la qualité de l'offre dans les transports publics. Mais l'UVS doute fort que l'obligation, dans une large mesure, de lancer des appels d'offres soit la bonne solution pour y parvenir. Les expériences faites jusqu'ici montrent plutôt que cette obligation met en danger la qualité, actuellement élevée, de l'ensemble du système des transports publics mais aussi l'objectif même d'efficacité des coûts. De l'avis des villes, la réforme des chemins de fer devrait axer ses priorités sur d'autres éléments de concurrence (benchmarking, conventions à long terme sur des objectifs à atteindre, etc).

Oui à la révision du Code pénal concernant les symboles racistes

Les villes et les communes urbaines de Suisse condamnent toutes les formes de racisme ou d'expressions du racisme. L'Union des villes suisses approuve donc les nouvelles dispositions du Code pénal et du Code pénal militaire qui condamnent l'utilisation publique, la diffusion, la production, la conservation, l'importation et l'exportation de symboles racistes. En accord avec la Conférence des directrices et directeurs de police des villes suisses (CDPVS), elle estime que ces nouveaux articles sont aussi judicieux sur le plan de la prévention. La procédure de consultation interne à l'association a toutefois aussi révélé des doutes quant à la mise en œuvre de la nouvelle norme pénale. Certains aspects, comme la portée même et la signification du concept de «symbole raciste», feront certainement l'objet d'éclaircissements judiciaires.

Résultats concluants pour la Journée de politique énergétique

La journée professionnelle organisée par «Infrastructure communale» à propos de la politique énergétique des communes et de leur marge de manœuvre dans ce domaine a montré avec évidence que les communes et les villes jouent un rôle très actif, et vital, dans la mise en œuvre d'une politique énergétique durable. Les communes sont les premières à se mobiliser pour augmenter l'efficacité énergétique et promouvoir les énergies renouvelables.

Il est dès lors incompréhensible que les villes et les communes n'aient pas été invitées à participer au projet d'ordonnance CO2 concernant la mise en œuvre du programme national d'assainissement des bâtiments. Les associations de communes se sont adressées à Moritz Leuenberger pour demander que le rôle des villes et des communes soit pris en compte. Les documents de la journée «Politique énergétique dans les communes – utiliser toute la marge de manœuvre possible» sont disponibles (en allemand) à l'adresse www.kommunale-Infrastruktur.ch



Davantage de collaboration dans la planification des gares

De nombreuses communes et villes de Suisse ont des projets d'aménagement de leur gare. La collaboration entre les autorités et les CFF se révèle très importante. L'Association suisse pour l'aménagement national VLP-ASPAN vient de mener un sondage sur cette question. Les résultats ont été publiés début novembre.

Les villes souhaitent être informées des intentions des CFF à long terme, lorsqu'il s'agit de processus de planification des gares et de leurs environs. Elles souhaitent aussi pouvoir clarifier avec les CFF des points sur lesquels règnent souvent des opinions contradictoires, à savoir sur la qualité, l'aménagement

Prévention de la pauvreté: nécessité sociale, raison économique

La prévention de la pauvreté n'est pas seulement une nécessité sociale. Prévenir la pauvreté répond aussi à des impératifs économiques. C'est ce qu'a montré la Conférence sociale, qui s'est tenue le 13 novembre 2009 à Winterthour. L'intégration sociale joue ici un rôle clé. Celle-ci doit être mise en œuvre dans les espaces sociaux, c'est-à-dire, concrètement, dans les quartiers, et pouvoir s'appuyer sur un large réseau d'institutions et d'organisations. En outre, ce réseau doit comprendre tant des institutions étatiques que des institutions de la société civile.

On sait aussi aujourd'hui que la pauvreté rend souvent malade. Une politique de prévention ne peut donc faire l'impasse sur des aspects de politique de la santé, de la formation, mais aussi du logement et de l'urbanisme. Pour les villes, il est clair que la prévention de la pauvreté ne peut être efficace qu'en tant que tâche transversale. Les exposés et le programme de la conférence sont disponibles à l'adresse : www.staedteinitiative.ch

Brèves

Adhésion officielle des nouvelles sections de l'UVS

Les organes compétents de la Conférence des villes suisses en matière culturelle (CVSC) et de l'Initiative des villes: Education ont décidé, le 30 octobre et, respectivement le 6 novembre 2009, d'adhérer à l'Union des villes suisses en tant que sections. Nous souhaitons une cordiale bienvenue à nos nouveaux membres!

Les villes et l'avenir du fédéralisme

Le bureau d'urbanisme de la ville de Zurich organise le 15 janvier 2010 un colloque intitulé «Les villes et l'avenir du fédéralisme» qui réunira des spécialistes internationaux. Les nouvelles formes de collaboration entre villes, agglomérations et espaces métropolitains seront abordées. Informations: www.stadt-zuerich.ch/fachtagung

Fonds de partenariat pour la Tchéquie

Le fonds pour les partenariats entre la Suisse et la Tchéquie est en œuvre depuis fin octobre. Il soutient des projets répondant à des problèmes concrets en Tchéquie et encourageant les échanges de connaissances et d'expériences. Les communes, les villes, les cantons, les partenaires sociaux et d'autres organisations ou institutions à but non lucratif peuvent déposer des dossiers. Informations: www.swiss-contribution.admin.ch/czechrepublic

«Prix Vélo Infrastructure» 2010

La troisième édition du «Prix Vélo Infrastructure» est lancée. La récompense s'adresse aux autorités publiques, cantons et communes, ainsi qu'aux entreprises privées (par exemple entreprises touristiques ou de transport, centres commerciaux, etc.), qui contribuent, par des mesures exemplaires et innovantes, à renforcer la sécurité et le confort des cyclistes. Le lauréat du concours recevra la somme de 10'000 francs.

Le prix organisé par Pro Velo est soutenu par l'Office fédéral des routes (OFROU), Velo-Suisse et velopa. Délai d'inscription: 31 janvier 2010. Informations: www.prixvelo.ch

et le financement de l'infrastructure. Pour les villes, l'intérêt public doit obtenir le poids qui lui revient dans ce processus.

Parmi les éléments qui ont permis d'aboutir à des succès, les participants au sondage citent des décisions claires concernant les compétences, l'organisation du projet et les aspects financiers. Les gares et leurs environs sont des éléments essentiels des espaces urbains. C'est pourquoi l'association VLP-ASPAN a débattu du sondage avec une délégation composée de divers représentants et, notamment, de l'Union des villes suisses. Informations supplémentaires: www.vlp-aspan.ch

Agenda

Union des villes suisses UVS

26 / 27 août 2010

Journée des villes 2010 à Zurich – **à retenir!**

Renseignements: Christina Grab, téléphone 031 356 32 32, info@uniondesvilles.ch

Initiative des villes: Politique sociale

7 mai 2010

Conférence sur le thème de la pauvreté à Neuchâtel

Renseignements: Initiative des villes: politique sociale, téléphone 041 208 81 32, info@staedteinitiative.ch

Conférence des Directrices et Directeurs de police des villes suisses CDPVS

22 / 23 avril 2010

Assemblée Générale à Coire

Renseignements: Andrea Bucher, téléphone 044 411 70 26, andrea.bucher@zuerich.ch

Conférence Suisse des Secrétaires Municipaux CSSM

18 juin 2010

Assemblée générale à Coire

Renseignements: Urs Müller, téléphone 044 832 62 40, urs.mueller@wallisellen.zh.ch

Divers

26 novembre 2009

Assemblée annuelle de la Société suisse des sciences administratives SSSA à Baden

Renseignements: office@sgvw.ch

Impressum

Editeur: Union des villes suisses (UVS), Florastrasse 13, 3000 Berne 6

Rédaction: Renate Amstutz, Ariane Gigon (et traduction), Christina Grab, Martin Tschirren. Photos: Rolf Siegenthaler, Philippe Christin, Christian Galley

Téléphone: 031 356 32 32, Fax: 031 356 32 33, www.uniondesvilles.ch

Abonnement à focus: info@uniondesvilles.ch